

Designer « mobilier et espaces » au château de Gaillon

Règlement du concours de recrutement

Le recrutement se fait en deux étapes principales :

- Candidatures sur dossier à l'issue desquelles trois candidats sont retenus par le jury
- Réalisation d'esquisses par les trois candidats, auditions et sélection du candidat final par le jury

Le jury est composé de professionnels du design et de l'architecture, de représentant de l'Etat et de représentants de l'Agglomération Seine-Eure. Il est présidé par le Président de l'Agglomération Seine-Eure.

Conditions de participation

Etre diplômé de moins de deux ans, d'une école supérieure française de design, niveau : DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués) ou Master2 spécialisé en design.

Dossier de candidature

- Copie du diplôme en design
- CV
- Note de synthèse du parcours de formation avec mise en exergue de projets et réalisations qui ont marqués le candidat
- Illustrations de 3 projets menés par le candidat
- Lettre de motivation générale au regard de son parcours de formation
- Courte note de la vision du candidat sur le projet de création pour Gaillon, au regard des éléments transmis dans l'appel à candidature

Sélection des candidatures

Sur la base des dossiers transmis, et de l'analyse produite par les services de l'Agglomération Seine-Eure, le jury sélectionne 3 candidats admis à présenter des esquisses.

Le sujet précis des esquisses est donné aux candidats, qui à la suite disposent d'un mois pour les déposer aux services de l'Agglomération Seine-Eure.

Les candidats sélectionnés, après immersion collective deux jours sur le site et échanges sur le projet de l'Agglomération Seine-Eure avec les élus et l'équipe du château, doivent produire à travers ces esquisses une approche globale de leur « philosophie » du projet, et démontrer leur capacité opérationnelle.

Durant ce mois, les candidats sont en lien avec l'équipe du château de Gaillon, et ont la possibilité de visiter les locaux et le site autant qu'ils le souhaitent dans le cadre des jours et horaires d'ouverture du château au public.

La production aboutie de ces esquisses et leur remise dans le temps donné, donne droit au versement d'une indemnité de 1 000€ net à chaque candidat.

Composition des esquisses

Le dossier des esquisses à rendre comprend :

- Note d'approche générale des positionnements du candidat sur le projet
- Esquisses d'un mobilier ou d'un décor, et d'un luminaire illustrant cette approche
- Dessins côtés d'un de ces éléments, et perspective d'intégration
- Descriptif technique de réalisation
- Estimatif financier

Sélection du titulaire du contrat

Le jury reçoit les esquisses, auditionne les candidats, et délibère pour sélectionner le candidat dont il juge que les capacités professionnelles et l'approche créative sont le plus en phase avec les objectifs du projet.

Renseignements

Pour le projet « Gaillon Renaissance » se reporter à :

site internet du château : <https://chateaudegaillon.fr/projet-renaisances/>

site internet de l'Agglomération Seine-Eure : <https://www.agglo-seine-eure.fr/projets-en-cours/le-chateau-de-gaillon-un-projet-denvergure-nationale-pour-le-territoire/>

Pour tout renseignement complémentaire sur le projet :

Emmanuel Pous – Directeur du château

emmanuel.pous@seine-eure.com

Pour tout renseignement sur les conditions de recrutement :

recrutement@seine-eure.com